

LES ETUDES SURVEILLEES / SILENTIUM au LJBM

Le Lycée Josy Barthel organise des études surveillées pour tous les élèves.

Ces études fonctionnent du lundi au vendredi de 14h20 à 16h00.

1. Les objectifs

Les études surveillées, qui sont à voir dans le contexte de la remédiation aux déficiences scolaires, poursuivent les buts suivants:

► *mettre à disposition un lieu favorable à l'apprentissage*

Les études surveillées sont organisées dans des salles de classe en présence d'un surveillant

Les études surveillées s'adressent aux élèves

- qui veulent travailler de manière autonome sous la surveillance d'un adulte,

Les élèves sont priés d'apporter des devoirs qui sont compatibles avec un environnement de travail normal dans une salle de classe.

Ils répètent la matière vue en classe, réalisent leurs devoirs à domicile et préparent les leçons du lendemain. S'ils ont terminé leur travail, ils s'adonnent à la lecture d'un livre ou de textes qu'ils auront empruntés p.ex. au CDI.

Il faut noter que la motivation de l'élève à faire ses devoirs et à améliorer ses performances scolaires représente un facteur important. Si les parents inscrivent leur enfant contre la volonté de celui-ci, il restera à l'école pendant plusieurs heures supplémentaires sans en tirer profit.

2. L'inscription aux études surveillées

Comme le succès des études surveillées dépend largement de l'engagement personnel des élèves, il est important que les parents prennent la décision d'inscrire leur enfant ensemble avec lui. Sans la volonté de rester à l'école une ou deux heures en plus des cours normaux, il est fort douteux que l'élève puisse profiter de l'aide proposée.

L'inscription se fait au début du premier trimestre, et par la suite, à la fin des premier et deuxième trimestres. **Les élèves peuvent s'inscrire de 1 à 3 jours par semaine à l'aide de la fiche d'inscription ci-jointe.** Une fois inscrits, ils sont obligés de fréquenter les études surveillées chaque semaine. Cependant, si, au cours d'un trimestre, les élèves désirent se désister pour une raison dûment motivée, leurs parents doivent en informer par écrit le directeur.

3. Le fonctionnement des études surveillées

Les études surveillées regroupent des élèves de différentes classes.

4. Les études surveillées aussi comme mesure de remédiation

Les critères de promotion prévoient que des mesures de remédiation soient proposées aux élèves en difficulté scolaire. Au LJBM, les études surveillées ont été retenues aussi comme l'une de ces mesures de remédiation. Cependant, le conseil de classe ne les recommandera que dans les cas où il pense qu'elles pourraient présenter un avantage réel pour les élèves décrocheurs concernés.

5. Régime des absences

En cas d'absence, les élèves sont tenus de présenter au régent de classe une excuse écrite, signée par le représentant légal. Le régent informe le responsable des études surveillées de toute absence non-excusee de la part d'un de ses élèves. Les parents de l'élève en question seront avertis par voie postale de l'absence de leur enfant et du fait qu'en cas de récurrence, il sera exclu des études surveillées.

6. Exclusion des études surveillées

► *manque de motivation manifeste*

Le refus des élèves de travailler pendant les heures d'études surveillées, ainsi que l'oubli répété d'apporter des devoirs à faire ou de la matière à réviser, entraîneront l'exclusion, car seuls les élèves qui veulent travailler pour réussir peuvent profiter des études dirigées. Si un élève n'apporte pas de travail à plusieurs reprises, les titulaires des études surveillées en informeront le directeur. Les parents de l'élève seront alors avisés par écrit du comportement de leur enfant. Si celui-ci ne s'améliore pas, l'élève sera exclu des études surveillées. Les parents en seront informés par écrit et mention en sera faite dans la matricule de l'élève.

► *indiscipline*

La progression des élèves motivés et désireux d'améliorer leurs performances scolaires ne sera pas mise en question par la présence d'élèves non motivés et/ou inscrits contre leur volonté qui ne voient là qu'une opportunité de plus pour se mettre en scène en dérangeant le groupe. Si les élèves refusent de respecter les consignes des enseignants ou s'ils sont perturbateurs, ils seront immédiatement exclus.



ÉTUDES SURVEILLÉES / SILENTIUM

3ème trimestre 2015/2016

J'inscris mon fils/ma fille :

Nom :

Prénom :

Classe :

Régent :

Pour les études surveillées * aux jours suivants :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
14 :20 – 15 10					
15 :10 – 16 :00					

Les études surveillées du 3ème trimestre commenceront le lundi 11/04/2016 au **local D102**.

Lieu et date

Signature de l'élève

Signature des parents

Ce formulaire est à retourner au bureau des assistants (C 115)

*Les études surveillées permettent aux élèves de faire leurs devoirs, d'étudier leurs cours ou de réviser leur matière, sous la surveillance d'un assistant à la direction.